

Refonder la politique de l'Education prioritaire

Une exigence de clarification :

Trente ans après sa mise en place, la politique de l'Education prioritaire est marquée notamment par l'extension inconsidérée de sa carte, l'empilement des dispositifs, une carence grave de pilotage national, une répartition trop diluée de moyens insuffisants et un environnement confus des différents dispositifs politiques territoriaux. Cette politique doit donc être refondée.

En préalable à toute refondation, il est indispensable de lever les malentendus : l'Education prioritaire ne saurait constituer le traitement par l'institution scolaire des difficultés des élèves issus des classes populaires ; ce traitement relève des missions ordinaires de l'Ecole. L'Education prioritaire doit être considérée comme une politique limitée dans le temps, concernant un nombre restreint de territoires et bénéficiant de moyens très significatifs.

Propositions :

Pour mener à bien cette refondation, il faut une politique d'éducation prioritaire :

- clairement assumée et pilotée nationalement
- conduite dans le cadre d'une politique territoriale, fondée sur la reconnaissance des partenariats éducatifs notamment avec les parents
- concentrée dans les territoires les plus marqués par les inégalités (la carte des Rar reste pertinente), la carte de l'éducation prioritaire étant définie en cohérence avec la nouvelle géographie de la politique de la Ville
- articulée autour d'un réseau écoles primaires/collège centré sur la cohérence et la continuité des actions pédagogiques et éducatives
- bénéficiant de moyens spécifiques permettant :
 - o la relance de la préscolarisation à 2 ans dans de bonnes conditions
 - o la création de postes de coordonnateurs, d'enseignants référents, d'assistants pédagogiques
 - o le financement des projets engagés
 - o un dispositif solide de formation continue inter-degrés notamment sur site
 - o un accompagnement et un suivi des équipes, un pilotage local effectif

Cette refondation de l'éducation prioritaire doit être adossée à une transformation globale du système éducatif s'appuyant notamment sur la politique des cycles, la mise en œuvre cohérente du socle commun, la formation initiale et continue des personnels, la prise en compte de la nécessaire évolution du métier enseignant.

Pour plus d'équité, la gestion d'ensemble du système éducatif doit tendre vers une distribution des moyens proportionnelle aux difficultés sociales des publics de chaque établissement.

Le 14 septembre 2012

